

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026_10

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

Nombre de membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Pour	Contre	Abstentions
15	14	1	15	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Nicolas MEKIL, Maire.

Étaient présents : Mme Stéphanie BEUVIN, M. Mathieu BIGOT, M. Gérard BOLLINNE, Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Vivian DELAFOSSÉ, M. Didier DELAMARE, M. Anthony HILT, Mme Géraldine KOZIELEK, M. Nicolas MEKIL, Mme Hélène MELINE, Mme Allison MEUNIER, Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN, Mme Aurélie VINCENT.

Étaient excusés : -

Étaient excusés avec pouvoir : M. Eric PUYAU donne pouvoir à Mme Géraldine KOZIELEK.

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

La Commune d'Ectot-l'Auber est membre du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec, dont les compétences portent sur la gestion et la restauration des cours d'eau, la prévention des inondations, ainsi que l'entretien des rivières et des milieux aquatiques.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions légales en vigueur, il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants titulaires et suppléants au sein du comité syndical. Une seule liste de candidats ayant été proposée pour ces fonctions, la présente délibération vise à entériner cette désignation dans les conditions prévues par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Délégué titulaire : Monsieur Mathieu BIGOT
- Délégué suppléant : Monsieur Gérard BOLLINNE.

Cette liste est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret si une seule liste de candidats a été présentée ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été proposée pour les p
et suppléants au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article un : Sont désignés pour représenter la Commune d'Ectot-l'Auber au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec :

- **Délégué titulaire :** Monsieur Mathieu BIGOT ;
- **Délégué suppléant :** Monsieur Gérard BOLLINNE.

Article deux : La présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Pour extrait certifié conforme,

Ectot-l'Auber, le 14 avril 2026

La secrétaire de séance

Le Maire,

Catherine MOREAU-RAFFAITIN

Nicolas MEKIL

